

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du mercredi 24 avril 2002.

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

L'an deux mille deux, le mercredi 24 avril, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leurs délibérations. La séance a été publique.

Etaient présents:

Mmes et Mrs JEZIERSKI Richard, BELLONNET Pascal, HERBAIN Eric, DALONGEVILLE Fabrice, FRIZON Francis , JOLY Véronique, DESMET Laurent, MOMMELE Françoise, SAGIE Michel, DERRICHE Sabrina.

Absent et excusé : MEUNIER Francis

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2002.

Le conseil municipal a ouvert sa séance à 19h45 après avoir fêté avec Bruno Fromentin la naissance de son petit garçon Théo.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire demande une minute de silence pour honorer nos collègues décédés à Nanterre. Il souhaite également y associer la mémoire de Monsieur Delabarre Maire de Noyon disparu en mer la semaine dernière.

Monsieur le Maire fait rajouter en début de séance un point à l'ordre de jour :

Délibération prime de naissance pour Monsieur Bruno Fromentin :

Monsieur le Maire met au vote une prime de naissance de 152.45 euros (1 000 frs), hors charges, pour la naissance du fils de Monsieur Bruno Fromentin.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

1)Délibération sur l'achat du terrain de Madame Cherron :

Monsieur le Maire demande le huis clos pour ce point.

Conformément à la loi il fait voter le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de traiter ce point à huis clos.

Après avoir discuté le Conseil décide de revenir sur ce point lors d'un prochain Conseil. En effet il apparaît que ce dossier ne soit pas encore complètement " ficelé " pour qu'il puisse délibérer.

2)Délibération achat de la plate-forme SNCF à Saint Mard :

Monsieur le Maire souligne que ce dossier a été remarquablement bien défendu par les élus. Il précise également que les négociations avec la SNCF n'aurait pu aboutir sans l'aide efficace de la sous-préfecture et tout particulièrement sans les compétences de son secrétaire général Monsieur Lalanne. Il faut noter également la décision de la direction des services fiscaux.

Commune d ' Auger-Saint-Vincent

place Saint Vincent 60800 -Tél./Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

La SNCF nous propose la vente de la plate-forme à 1.6 euro (10.50 frs) au lieu des 6.25 euro (41 frs) au mètre carré. Soit, pour 4 600 m² un total de 7 360 euros (48 278.44 frs) au lieu 28 751.88 euros (188 600 frs) initialement prévus.

Cela représente donc une économie de 21 391.88 euros (140 321.53 frs) pour la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ces membres présents d'habiliter Monsieur le Maire à signer cette acquisition.

Monsieur le Maire précise qu'il faut maintenant passer à l'achat des terrains concernés par les bassins de retentions. Une demande d'évaluation sera faite aux services fiscaux et une proposition d'achat sera faite aux propriétaires.

3) Délibération achat du terrain pont route du luat :

Dans les négociations avec la SNCF Monsieur le Maire a demandé ou en était le dossier concernant les terrains jouxtant le pont sur la route du Luat.

La SNCF nous propose de nous vendre à droite du pont (en allant vers le Luat) une parcelle de 2600 m² pour le prix de 0.15€/m² (soit 1F/m²) et à gauche du pont une parcelle de 300 m² pour le « franc symbolique » soit 0.15€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ces membres présents d'habiliter Monsieur le Maire à signer cette acquisition.

4) Délibération Subvention Comités des Fêtes :

L'an dernier Monsieur le Maire avait souhaité, pour éviter la création d'une association culturelle, de faire virer au comité des fêtes la somme de 26 000 frs pour les opérations culturelles.

Devant les quelques soucis rencontrés pour faire fonctionner ce système il a décidé d'inscrire un budget culturel sur la ligne " fêtes et cérémonies " du budget communal.

Pour éviter des soucis d'écriture il propose que le comité des fêtes garde cette somme. Cela représente l'équivalent de 3 années de subvention au comité des fêtes.

Toutes demandes de subvention exceptionnelle sera étudiée par le Conseil le moment venu.

Après que Michel Sagie Président du comité des fêtes soit sorti, il met au vote sa proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

5) Délibération subvention club de football :

Monsieur le Maire propose de renouveler la subvention de 915 euros (6 000 fr.) comme l'année dernière. Il souhaite néanmoins que l'année prochaine le club présente sa demande de subvention accompagnée d'un budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

6) Délibération primes élections :

Monsieur le Maire explique qu'une prime est prévue par l'état pour la secrétaire de mairie pour le travail qu'elle effectue le jour des élections.

Cette prime s'élève à 152.45 euros (1 000 frs) par élection. 80% de cette prime est subventionné par l'état. 20% reste à la charge de la commune soit 30.49 euros (200 frs).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Commune d' Auger-Saint-Vincent

place Saint Vincent 60800 -Tél./Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

7) Questions diverses :

Défilé du 28 avril 2002 :

Dans un soucis d'œcuménisme et de fraternité, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le curé pour lui proposer que le prêche de la messe de dimanche soit accès sur le souvenir des déportés.

Le programme est donc le suivant :

9h30 messe, 10h45 dépôt de gerbe au monument aux morts, 11h30 pot de l'amitié dans le préau de l'école.

Challenge de la commune d'Auger :

Monsieur le Maire propose qu'une coupe, représentant la commune soit offerte au club de football. Elle portera la mention : " Challenge de la commune d'Auger-Saint-Vincent ".

Elle sera mise en jeu à l'occasion du tournoi de Pentecôte.

Sente de la croix noire et sente d'Auger au parc dames :

Monsieur le Maire et Fabrice Dallongeville sont allés vérifier l'état de ces deux sentes qui pourraient constituer le départ d'une ballade autour du village.

Il va falloir les remettre en état. Ils proposent que des personnes du village donnent un coup de main pour remettre en état ces sentes un samedi de juin. Les gens pourraient se répartir le bois et nous pourrions organiser un barbecue en fin de journée.

Eglise :

A l'occasion de la fête de la musique, Monsieur le Maire, Fabrice Dallongeville et Sébastien Chavanon sont allés vérifier si les enfants pouvaient chanter en sécurité dans l'église.

Ils en ont profité pour faire le tour à fond et notamment vérifier l'état du clocher.

L'église est dans un état catastrophique. Alors Monsieur le Maire décide de faire appel à l'architecte des monuments de France afin qu'il fasse un diagnostic et que l'on puisse étaler les travaux sur une dizaine d'année.

Les vendredis d'Auger :

Monsieur le Maire et Fabrice Dallongeville pensent qu'il est important, que dans le cadre des élections législatives, la population puisse discuter directement avec les candidats à cette élection. Ils proposent donc d'inviter tous les vendredis à partir du second tour des élections présidentielles les candidats à venir s'exprimer devant la population.

Selon le nombre de candidats un temps de parole sera déterminé et trois questions leur seront posées.

Le Conseil donne son accord pour l'organisation de ces soirées.

Sécurité routière :

Monsieur Frizon nous rapporte qu'il peut bénéficier du concours du directeur de la sécurité routière.

Un projet sera monté pour que la population prenne conscience des dangers posés par la circulation et la sécurité dans nos villages.

RVM :

Comme l'an dernier la radio RVM sollicite notre soutien. Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil accepte d'octroyer une subvention de 77 euros (500 fr.).

Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Automne :

Monsieur le Maire informe que le montant de notre cotisation au syndicat intercommunal de la vallée de l'automne s'élève à 969.74 euros.

Village fleuri :

Commune d ' Auger-Saint-Vincent

place Saint Vincent 60800 -Tél./Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Monsieur le Maire propose, s'il n'est pas trop tard, de nous inscrire à cette manifestation.
Un bulletin d'inscription sera déposé dans les boîtes aux lettres.

Intervention de SABRINA DERRICHE :

SABRINA DERRICHE présente au CONSEIL Municipal le budget du CCAS et fait remarquer qu'une pièce comptable (N°1/2001) a été rajoutée au Budget Primitif 2001 pour justifier une recette qui n'a pas eu lieu.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close et la séance est levée à vingt deux heures.

**Le Maire
R.JEZIERSKI**